Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_079-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12
Quorum respecté		

Date de la convocation
01/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2025, le 08 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire,

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, BERHAULT Patricia, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain (arrivé à 20h15) CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, VARRIER Karine, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie ayant donné mandat à FEVRIER Jean-Pierre

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : BERHAULT Patricia

2025-079 - Appel à projets DETR, DSIL et Fonds vert au titre de l'exercice 2026 Délégation au Maire pour solliciter les subventions

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine a notifié aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles, l'appel à projets 2026 relatifs à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le calendrier imposé fixe la **date limite de dépôt des dossiers au 15 janvier 2026**, ce qui nécessite une réactivité accrue pour le montage administratif et financier des projets.

Par ailleurs, selon leur nature, certains projets pourront bénéficier d'un cofinancement au titre du Fonds vert.

Afin de garantir le respect des délais fixés par le calendrier, il est proposé de donner délégation à Monsieur le Maire pour Signer et déposer tout dossier de demande de subvention lié aux appels à projets mentionnés ci-dessus et Engager les démarches administratives requises pour leur instruction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles suivants :

- L2122-22 : Pouvoirs du Maire en matière de représentation de la commune et de signature des actes
- L. 2122-23 : Délégations possibles du Conseil Municipal au Maire pour des actes spécifiques

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_079-DE

Considérant que les subventions DETR, DSIL et Fonds vert constituent des leviers essentiels pour le financement des équipements publics et la transition écologique du territoire,

Considérant que leur attribution s'inscrit dans la poursuite de l'intérêt général,

Considérant que le calendrier contraint (dépôt avant le 15 janvier 2026) et la complexité administrative des dossiers justifient une délégation ciblée au Maire, afin d'éviter tout risque de rejet pour non-respect des délais,

Considérant que la délégation proposée est limitée dans le temps,

Sur cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

- **De donner** délégation à Monsieur le Maire pour signer et déposer, au nom de la commune, tout dossier de demande de subventions dans le cadre des appels à projets **DETR, DSIL et Fonds vert** au titre de l'exercice 2026
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer que tout document nécessaire à l'instruction des dossiers, dans le respect de leur conformité aux orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal.
- **De charger** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Patricia BERHAULT

Le Maire,
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)